

REPUBLIQUE FRANCAISE

FINISTERE

MAIRIE DE GOURLIZON

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 29 mars 2023

Nombre de membres		l'an deux mille vingt et trois, le vingt-neuf mars
En exercice	13	à 19h00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
Présents	10	régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
Votants	10	par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la
		présidence de Madame Emmanuelle RASSENEUR, Maire.

Date de la convocation

22 mars 2023

Etaient présents : Emmanuelle RASSENEUR – Olivier PORS – Gwenaëlle JAOUEN – Didier GOURRET – Adeline CARETTE – Jacques BISCH – Aurélien LE BERRE – Joël MONOT– Carole PIGEYRE – Nathalie LAPART

Etaient absents : Geoffrey COLIN - Moktar BENHADJ – Loïc FLOCHLAY

Gwénaëlle JAOUEN a été élue secrétaire de séance.

2023-03-05 : BUDGET PRIMITIF 2023

Exposé :

Afin de préparer les orientations budgétaires, les élus se sont retrouvés en séminaire le 18 mars.

Il a été fait un point sur la situation financière de la commune. Celle-ci s'avère saine, avec un résultat en excédent. Celui-ci est lié à l'augmentation des impôts et taxes, mais qui sont des ressources susceptibles de fluctuation. Le niveau d'emprunt est bas : il n'y en a que 2 en cours : celui de la cantine scolaire, qui s'achève dans 2 ans, et celui réalisé l'année dernière, avant l'augmentation des taux, pour contribuer au coût des vestiaires, qui s'est avéré bien plus important que prévu.

Si ces chiffres permettent d'envisager la poursuite des projets, il convient de se montrer prudent : en effet, l'étude faite pour le pacte fiscal de la Communauté de communes indique que les nouvelles modalités de calcul des dotations pourraient être défavorables à Gourlizon. L'Association des Maires Ruraux alerte sur les risques de baisses importantes, du fait justement de la prise en compte de la DMTO dans le calcul des dotations. La mairie pourrait ainsi perdre d'un côté ce qu'elle recevrait de l'autre.

Aussi, le séminaire avait pour but de déterminer les priorités au regard du plan de mandat initial, et d'arrêter les projets pour le reste du mandat, dans une optique d'optimiser des ressources correctes mais précaires.

Les priorités sont déclinées de la manière suivante pour l'année à venir :

- Soutenir la cohésion sociale

En ce sens, la mairie soutient les activités sportives locales, et notamment l'activité foot. Cela a conduit au projet de construction de nouveaux vestiaires. Les travaux sont commencés, la majeure partie des dépenses sera imputée sur 2023. (353 000€)

Les associations locales font également l'objet de soutiens de la mairie. Il est à noter cette année une demande du club de hand de Plogastel, qui intervient sur la commune (6 x 2h). C'est une nouvelle offre sportive qu'il est proposé d'accompagner dans son développement. (176€)

- Agir en faveur de l'environnement :

La municipalité a initié à l'automne un projet de création d'un bois / verger sur une parcelle communale et communautaire, à Bellevue, avec l'appui de l'ONF et le co-financement du Département. L'ONF a déjà proposé un plan global d'aménagement. Les travaux pourraient commencer en octobre, les plantations auraient lieu en fin d'année / début 2024. (10 000€)

La Communauté a avancé dans le projet de réalisation de la station de traitement des eaux : le maître d'œuvre a été retenu récemment. Les travaux commenceraient à l'automne. La municipalité a provisionné depuis plusieurs années un fond de concours pour assumer sa participation (50% du reste à charge subventions déduites). (128 000€)

L'eau est également un enjeu important, surtout en cette période où il y a des alertes sur l'approvisionnement en quantité. Aussi, les modalités de gestion des eaux pluviales doivent s'efforcer de respecter le circuit de l'eau, en évitant l'imperméabilisation des sols par des infrastructures adaptées, tout en répondant aux nuisances liées aux débordements chez les riverains. Il est proposé de se concentrer cette année sur le problème constaté en contrebas de la cité des pins. Un projet a été présenté par le bureau d'étude ABC et prévoit des canalisations et la réalisation d'un ouvrage sur le terrain agricole où l'eau se déverse, ce qui implique l'acquisition du terrain afférent (80 00€).

- Conforter la place de l'éducation et du périscolaire, adapter le projet mairie

L'infrastructure école ne faisait pas l'objet d'une ambition dans le plan de mandat. L'enjeu était plutôt en lien avec l'environnement et la santé : repenser l'alimentation à la cantine, créer un potager... Il est à signaler d'ailleurs l'effort conséquent fait à la cantine pour maintenir l'objectif de qualité dans un budget aussi contraint par la hausse de l'inflation. Une augmentation du budget est à prévoir.

Le montant des différentes dépenses en entretien chaque année, ainsi que la question énergétique, invite à s'interroger sur une requalification globale de l'équipement. Il est à noter que, financièrement, mener ce projet ne sera pas compatible avec un maintien du projet de nouvelle mairie. Aussi, les élus ont décidé de donner la priorité à l'école, dans une volonté de réaffirmer l'école comme facteur d'attractivité de la commune, et d'espace de lien social.

Par ailleurs, sur le périscolaire, l'ULAMIR a sollicité les mairies pour contribuer au coût des ALSH à proportion des enfants accueillis, à raison de 19€ par place / jour. Le montant pour Gourlizon s'élève à 6000€.

Aussi, il est prévu au budget :

- Education :
 - un financement pour une étude et des travaux à l'école (100 000€)
 - un budget légèrement augmenté pour l'alimentation à la cantine (26 000€)
 - une augmentation de la dotation par élève (de 45€ à 47€)
 - une participation à l'ALSH de l'ULAMIR (6 000€)
- Mairie : un financement pour des travaux de rénovation à la mairie et la salle sous les tribunes afin qu'elle puisse accueillir les mariages (20 000€)

- Poursuivre les aménagements

Afin de continuer dans l'amélioration des entrées de bourg, la rue du stade a fait l'objet d'une première opération avec l'enlèvement des arbres et la réalisation d'une barrière. Pour finir la requalification de cet espace public, une étude a été réalisée par FIA mais les propositions sont trop coûteuses. Il convient de relancer la réflexion pour un aménagement à coût réduit, permettant le stationnement, la réduction de la vitesse, et la réalisation de cheminements doux – piétons, vélos. (20 000€)

Le cimetière a fait l'objet de différents aménagements. Notamment, la haie a été enlevée afin que sur 2023, il puisse être implantées des cavurnes. (2 000€).

Le dossier relatif à la refonte de l'adressage avait conduit à des commandes de plaques de numéros. Il convient maintenant de prévoir des panneaux de signalétique, pour l'actualisation des noms des voies. (10 000€)

Le budget correspond à une **prévision** des dépenses et recettes de l'année à venir. Il est obligatoirement équilibré.

Ainsi, suivant les orientations prises lors du séminaire du 18 mars, il est prévu pour 2023 :

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses	: 737 536.50 €
- Recettes	: 737 536.50 €

INVESTISSEMENT :

- Dépenses	: 837 272.49 €
- Recettes	: 837 272.49 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2023 détaillé en annexe 1.

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget 2023 présenté.

La secrétaire de séance



Gwenaëlle JAOUEN

La maire



Emmanuelle RASSENEUR.



Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

ID : 029-21290658-20230329-DEL2023_03_05-DE

11/11/23 - 14:00:00 - 11/11/23 - 14:00:00

Le maire de la commune de [Nom de la commune] a l'honneur de vous adresser ci-joint le [Type de document] relatif à [Objet du document].

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur/Madame, l'assurance de ma haute considération.

Libellé	Montant
[Libellé]	[Montant]
[Libellé]	[Montant]
[Libellé]	[Montant]
[Libellé]	[Montant]



[Signature et nom du maire]